



**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC D'ARTHABASKA  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ÉLIZABETH-DE-WARWICK**

**PROCÈS-VERBAL**

Séance extraordinaire du Conseil municipal de Sainte-Élizabeth-de-Warwick, tenue le lundi 4 décembre 2023 au 228 Principale à Sainte-Élizabeth-de-Warwick

Sont présents :

- Jeannot Pelletier
- Jessika Boisvert
- Jean-Daniel Lavertu
- Nancy Grimard
- André Bougie
- Jean-Baptiste Rondeau

Tous formant quorum sous la présidence de la mairesse Claire Rioux.

Est également présent Johny Desrochers Leblanc, Directeur général et greffier-trésorier agissant comme secrétaire d'assemblée.

**AVIS DE CONVOCATION**

**CONSIDÉRANT** l'avis de convocation envoyée par courriel le jeudi 30 novembre 2023;

**CONSIDÉRANT** la confirmation de présence reçue le jeudi 30 novembre 2023;

L'ensemble des membres du Conseil municipal a été notifié de cette séance extraordinaire.

- 1 Le quorum est constaté et la séance est ouverte à 20h21.**
- 2 Lecture et adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 4 décembre 2023**
  1. Ouverture de la séance et vérification du quorum
  2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
  3. Avis de motion : règlement 435 définissant les taux de la taxation foncière, les taxes de service et les modalités de perception pour l'année 2024
  4. Dépôt du projet de règlement numéro 435 définissant les taux de la taxation foncière, les taxes de service et les modalités de perception pour l'année 2024
  5. Questions du public.
  6. Levée de l'assemblée ou ajournement.

Résolution  
numéro  
23-12-2689

Sur proposition de Jean-Baptiste Rondeau, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 4 décembre 2023.

**ADOPTÉE**

**3.  
Avis**

**Avis de motion : règlement 435 définissant les taux de la taxation foncière, les taxes de service et les modalités de perception pour l'année 2024**

Avis de motion est donné par Jessika Boisvert que lors d'une prochaine séance du Conseil de la Municipalité de Sainte-Élizabeth-de-Warwick, sera présenté pour adoption, le règlement numéro 435 définissant les taux de la taxation foncière, les taxes de service et les modalités de perception pour l'année 2024

Un projet de règlement est remis séance tenante.

**4.  
Dépôt**

**Dépôt du projet de règlement numéro 435 définissant les taux de la taxation foncière, les taxes de service et les modalités de perception pour l'année 2024**

**CONSIDÉRANT** les dispositions de la Loi sur la fiscalité municipale qui permettent à une Municipalité de décréter par règlement et imposer la taxation foncière générale et plusieurs tarifications afin de prélever les deniers nécessaires aux activités de la Municipalité;

**CONSIDÉRANT QUE** le Conseil peut décréter que les taxes soient payées en un versement unique ou en plusieurs versements;

**CONSIDÉRANT** l'avis de motion donné par Jessika Boisvert;

Le règlement déposé numéro 435 indiquera les taux de la taxation foncière, les taxes de service et les modalités de perception pour l'année 2024.

**5.**

**Questions du public**

La période de questions a débuté à 20h22.

La période de questions s'est terminée à 20h23.

**6.  
Résolution  
numéro  
23-12-2690**

**Levée de l'assemblée**

**L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Jean-Baptiste Rondeau et résolu de lever l'assemblée à 20h24.**

**ADOPTÉE**

La Mairesse est d'accord avec le contenu des résolutions précitées et n'exerce pas son droit de veto. Par sa signature, la mairesse scelle et exécute toutes et chacune des résolutions et règlements inscrits dans le présent procès-verbal.

---

*Claire Rioux*  
*Mairesse*

---

*Johny Desrochers Leblanc*  
*Directeur général et greffier-trésorier*